

Courir à Seyssins Seyssinet (CA2S)

Protocole de reprise d'activités liées à la crise de la COVID-19

Dans le contexte lié à la crise de la COVID-19, une reprise partielle des activités de l'association est possible moyennant le respect de certaines précautions et gestes barrière ci-dessous.

Le présent protocole est valable jusqu'au 31 juillet 2020. Néanmoins, il peut être revu si les conditions sanitaires l'exigent ou le permettent.

La reprise des activités de l'association est possible sous réserve que les communes responsables des installations en autorisent l'accès.

Les dispositions à respecter sont les suivantes :

- pas de limitation de durée de pratique
- 10 personnes maximum par groupe d'entraînement (coach compris)
- pas d'utilisation de matériel partagé (cônes, piquets, etc ...)
- distance de 10 mètres minimum entre deux coureurs (1)

(1) Il est possible de courir ensemble pour l'échauffement et en mode « footing léger ». En revanche, les efforts violents, notamment le fractionné, devront absolument respecter cette règle.

Les adhérents sont en outre très fortement incités à :

- respecter les barrières sociales lors des salutations (pas de bise, pas de serrage de mains)
- venir aux entraînements et aux sorties organisées en vélo ou seul dans son véhicule

Christopher Smith, président de l'association, est désigné Référent COVID de l'association pour la durée de validité du présent protocole

Fait à Seyssinet-Pariset, le 04 juin 2020

